



# Rapport annuel

# 2024

## Liste des abréviations

AGA : assemblée générale annuelle  
AQEIPS : Association québécoise pour l'équité et l'inclusion au postsecondaire  
AMM : aide à la mobilité motorisée  
AMM : aide médicale à mourir  
AMV : aide médicale à vivre  
ASEC : Association pour la santé environnementale du Canada  
ASEQ : Association pour la santé environnementale du Québec  
CA : Conseil d'administration  
CAPVISH : Comité d'action des personnes vivant des situations de handicap  
CCDP : Commission canadienne des droits de la personne  
CDPDJ : Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse  
CDPH : Convention des droits des personnes handicapées  
COPHAN : Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec  
COV: composés organiques volatils  
CES : chèque-emploi-services  
CSE : Conseil supérieur de l'éducation  
ECRoB : Épauler la communauté et retirer les barrières  
GCAS : Groupe de concertation en adaptation scolaire  
INÉÉI-PSH : Institut national équité, égalité et inclusion des personnes en situation de handicap  
MBDE : Mon bras droit éduc  
MSSS : ministère de la Santé et des Services sociaux  
MTESS : ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale  
MTMD : ministère des Transports et de la mobilité durable du Québec  
OCTH : obligation d'emploi des travailleurs handicapés  
OPHQ : Office des personnes handicapées du Québec  
OMS : Organisation mondiale de la santé  
ONU : Organisation des Nations unies  
PAD: Programmation d'adaptation de domicile  
PAGIEPS : Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale  
PCPH : Prestation canadienne pour les personnes handicapées  
PEA: Petits établissements accessibles  
PMD : Politique de mobilité durable  
PSOC : Programme de soutien aux organismes communautaires  
PRB : Programme de revenu de base  
ReQIS : Réseau québécois pour l'inclusion sociale des personnes sourdes et malentendantes

RRQ : Régie des rentes du Québec

RUTA Montréal : Regroupement des usagers du transport adapté et accessible de l'île de Montréal

SACAIS : Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales

SAD: Soutien à domicile

SCM: Sensibilité chimique multiple

SCSP Division Québec : Société canadienne de la sclérose en plaques — Division Québec

SQDI : Société québécoise de la déficience intellectuelle

TA : transport adapté

TAQ : Tribunal administratif du Québec

Cette publication est réalisée par la Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec.

Pour toutes demandes d'information à ce sujet, vous pouvez communiquer avec nous à [info@COPHAN.org](mailto:info@COPHAN.org) ou par téléphone au 514 284-0155

**Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec**

7000 Avenue du Parc Bureau 407

Montréal, QC H3N 1X1

[COPHAN.org](http://COPHAN.org)

© Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec, 2024

Une version accessible pour les personnes ayant un handicap visuel est disponible.

Liste des abréviations	2
Mot du président du conseil d'administration	7
Mot du conseiller stratégique et coordonnateur	10
La COPHAN	14
Mission	14
Vision	14
Valeurs	14
Principes d'intervention	14
Le conseil administration 2022-2023	15
<b>Administratrices et administrateurs</b>	<b>15</b>
Les rencontres des instances de la COPHAN au cours de l'année 2023-2024	16
La permanence	17
La vie associative et la promotion de l'inclusion des personnes en situation de handicap	19
Les membres de la COPHAN	19
Journée internationale des personnes handicapées du 3 décembre 2023	19
Rencontre de la COPHAN avec Normes d'accessibilité Canada	19
Première édition des Prix Papillon de la COPHAN	20
Projet 2020	21
Congrès canadien sur l'inclusion des personnes en situation de handicap	22
L'infolettre de la COPHAN	22
Le bilan du Plan d'action 2023-2024 et les perspectives 2024-2025	22
La gouvernance	24
Permanence	24
Financement et immobilier	24
Reddition de comptes	25
Règlement général	25

Plan stratégique	25
Les priorités 2024-2025 du Comité gouvernance	26
L'emploi et le revenu	28
Consultation prébudgétaire du Québec 2024-2025 — Avis de la COPHAN	28
La COPHAN dépose une plainte à l'ONU	29
Abandon de la pénalité — Rente d'invalidité RRQ	30
Webinaire de la COPHAN du 27 novembre sur la PCPH et un revenu décent	31
Québec doit cesser de considérer les revenus du conjoint	31
Taux d'emploi des personnes handicapées : Québec 1% — France 5,5%	32
Le programme d'adaptation du domicile (PAD)	33
Élaboration du quatrième Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (PAGEIPS)	33
Les priorités 2024-2025 du Comité emploi et revenu	34
Le transport	36
La COPHAN rencontre madame Geneviève Guilbault	36
La COPHAN parle transport au Grand rendez-vous de la SQDI	37
Aides à la mobilité motorisées (AMM) — Utilisation d'un fauteuil roulant motorisé, d'un triporteur ou d'un quadriporteur sur le chemin public	37
L'avenir du transport au Québec : des solutions durables en phase avec les besoins des communautés	38
Les priorités 2024-2025 du Comité transport	39
La santé et les services sociaux	41
Refonte du système de santé : donnons une chance au coureur	41
Rencontres de suivi des associations du MSSS	42
Webinaire Justice accessible et droits de la personne pour les personnes atteintes de SCM	43
Webinaire sur la qualité de l'air et les moisissures	43
Se dépêcher à faire mourir avant de faire vivre	44
Rapport annuel de la COPHAN 2024	5

Les priorités 2024-2025 du Comité santé et services sociaux	45
L'éducation	47
Groupe consultatif sur l'adaptation scolaire (GCAS)	47
Programme d'école inclusives	48
Les priorités 2024-2025 du Comité éducation	50
L'accessibilité	52
Guide sur l'accessibilité de la COPHAN	52
Webinaire de la COPHAN avec la Commission canadienne des droits de la personne	53
Ça gronde en cette Journée internationale des droits des femmes !	54
Pétition pour faire installer des ascenseurs à la station Saint-Michel	54
La COPHAN intervient à Alma	54
Stratégie numérique des bibliothèques publiques du Québec	54
Les priorités 2023-2024 du comité de pilotage du Guide en accessibilité de la COPHAN	55

## Mot du président du conseil d'administration

L'année 2023-2024 en fut une de consolidation et de rationalisation. La rationalisation s'explique par le peu de soutien, malgré nos demandes répétées aux divers cabinets de ministres concernés, pour voir notre seule subvention, celle du SACAIS, rehaussée à la hauteur du fait que la Confédération est la plus grande organisation multihandicap, de langue française, en Amérique du Nord. Au 31 mars 2024, 52 organismes régionaux et nationaux y sont des affiliés. Il s'agit d'un sommet historique!



Il est spécial d'être à la fois la plus grande confédération multihandicap et de disposer d'un seul mode de subvention si faible et si peu indexé. L'équipe de la COPHAN est à temps partiel en conséquence de l'environnement économique et du très faible soutien qui est octroyé à la confédération mise sur pied il y a près de 50 ans pour faire contrepoids à la création de l'OPHQ étatique. Notre seule subvention (SACAIS) est indexée par le gouvernement de moins de 1 % (0,07 %) par an. La COPHAN comme organisme de défense de droits collectifs n'a pas accès au PSOC, ni à Centraide et ni à une fondation.

Au même moment, il est difficile de voir les hausses de salaire versées aux parlementaires (30 %), aux juges (50 %), sans oublier les Kings qui eux doivent être protégés de l'inflation. Tout augmente, le loyer, les assurances, les salaires, les services de traduction, d'interprétariat, etc. On est en contraction budgétaire malheureusement contrairement aux ressources étatiques et bureaucratiques pleinement indexées et déjà très bien financées.

C'est dans ce contexte que la COPHAN a dû se rebâtir en septembre dernier par manque d'attractivité de ses employés. Ainsi, de nouveaux membres du personnel se sont joints sur une base à temps partiel (3 ou 4 jours par employé) pour respecter le budget et intéresser des ressources qui nous faudrait retenir, malgré les risques qui planent sur la COPHAN. En vertu du principe de l'espérance mathématique, la COPHAN pourrait disparaître si rien n'est fait. Néanmoins, la COPHAN a reçu beaucoup d'écoute de la ministre Rouleau, du ministre Carmant, du directeur de l'OPHQ... Il faut maintenant des résultats.

La COPHAN organise divers webinaires et activités tout au long de l'année, en plus de mener à bien sa mission de défense des droits collectifs des personnes en situation de handicap (PSH) tous les jours avec l'aide de centaines de bénévoles aux quatre coins du Québec. La COPHAN dit ce que l'OPHQ ne peut pas dire puisqu'elle relève du MSSS (demande d'indexation du PAD, plainte à l'ONU dans le dossier de la rente d'invalidité, comité national sur le transport des personnes en situation de handicap, etc.).

Le rôle de la COPHAN est nécessaire, car elle est proactive et centrée sur l'inclusion des personnes en situation de handicap. Merci aux administrateurs du c.a. : Michel Gaudet (ASEQ-ASEC) vice-président, Kristen Robillard (SCSP Québec), trésorière, Dominique Salgado (CAPVISH), secrétaire, Sergeline Isidore (MBDE), administratrice, Lucie Nault (ReQIS), administratrice et François Bernier administrateur. C'est avec fierté que notre conseil d'administration est majoritairement composé de personnes qui sont en situation de handicap.

Nous avons bénéficié en 2023-2024 du soutien d'André Prévost, conseiller stratégique et coordonnateur à temps partiel. Il a su malgré le contexte décrit plus haut soutenir notre gouvernance et doter la COPHAN d'une permanence engagée dans la vie associative, l'éducation populaire, l'intersectionnalité et la communication active. Je remercie les autres membres de la permanence qui sont Laurie et Mathieu pour leur engagement.

En gouvernance, la COPHAN s'est dotée d'un Plan stratégique 2024-2027, d'un Plan d'action pour 2024-2025 et d'un Plan de communication pour 2024-2025.

Sur le plan immobilier, la COPHAN partage ses locaux avec l'AQEIPS et l'INEEPSH. Ces derniers sont accessibles, sécuritaires et plus spacieux, notamment grâce à une subvention du Gouvernement du Canada.

La Confédération a participé aux consultations prébudgétaires du Gouvernement du Québec.

En 2022, 21 % des Québécois-ses (1,85 million de personnes) avaient au moins une incapacité, en croissance de près de 5 % depuis 2017, selon Statistique Canada. Dans cette perspective, la COPHAN met en œuvre son plan d'action en s'appuyant sur ses comités avec le concours de nombreux membres et d'invités, dont de partenaires.

Les travaux des six comités de la COPHAN se poursuivront en 2024-2025. Ils doivent demeurer synthétiques, souples et dynamiques en plus de s'appuyer sur les principes de la COPHAN, dont en premier lieu, le «par» et le «pour».

Ensemble, continuons d'effectuer notre travail de la défense de nos droits collectifs, notamment auprès des deux paliers de gouvernement.

La COPHAN est donc plus que jamais un organisme rassembleur, avec un espace de participation démocratique réel pour tous ses membres actuels et pour ceux qui se joindront à nous en 2024-2025. Un grand merci à nos partenaires, sans les nommer au risque d'en oublier. Finalement, rappelons que le Gouvernement du Québec est, comme province canadienne, partie prenante de la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées de décembre 2006, ratifiée par 181 pays, dont le Canada, en mars 2010.

**Paul Lupien**

Président du conseil d'administration de la COPHAN

## Mot du conseiller stratégique et coordonnateur

L'année 2023-2024 fut une année à la fois mouvementée et active à la COPHAN. L'équipe de la permanence a été renouvelée notamment en raison de contraintes budgétaires, car notre seule subvention (SACAIS), nous a été indexée que de 0,07 % alors que l'inflation nous gruge de toute part. La solution a été de se donner une équipe de quatre personnes à temps partiel afin de stabiliser au mieux nos activités. Nous multiplions nos demandes d'aide budgétaires au gouvernement malgré notre succès plus que mitigé, alors que la COPHAN est de tous les combats pour l'inclusion des personnes en situation de handicap.



L'équipe de la COPHAN se compose maintenant, outre du soussigné, de Laurie Rodamel, adjointe administrative, de Mathieu Noël, chargé de dossiers, et de Stéphane Lacroix, un consultant en communications.

Concernant la vie associative, la COPHAN a tenu sa grande journée du 16 juin 2023. Ce fut le moment de notre assemblée générale annuelle en plus de présenter à nos membres et des partenaires nos priorités en éducation et en santé et services sociaux. Cette même journée s'est clôturée par le premier gala de la remise des Prix Papillon de la COPHAN. Le 14 juin 2024 se tiendra la deuxième édition des Prix Papillon alors qu'auparavant les membres et des partenaires seront informés du projet de guide d'accessibilité multihandicap de la COPHAN qui est en cours d'élaboration. Ce projet bénéficie d'une assistance budgétaire du Programme de partenariats pour le développement social — Composante personnes handicapées (PPDS-PH) d'Emploi et développement social Canada.

En matière de revenu et d'employabilité, la COPHAN a maintenu sa pression pour la mise en place rapide du projet de loi C-22 : prestation canadienne pour les personnes handicapées (PCPH) et son arrimage éventuel avec le Programme de revenu de base (PRB) du Québec. La COPHAN a initié, avec ses membres et des partenaires, la manifestation du 1er mai à Montréal pour l'abolition de la rente d'invalidité RRQ. Les rencontres et les correspondances ont été nombreuses dans ce dossier tout comme la plainte de la COPHAN logée au Haut-Commissariat des Nations Unies pour non-respect de la convention relative aux droits des personnes handicapées. Elle a consulté ses membres dans le cadre des consultations budgétaires pour la préparation du budget 2024-2025 du Québec. Aussi,

l'employabilité demeure un objectif à renforcer pour laquelle le Québec devrait se donner des objectifs plus ambitieux. En France, l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) est balisée par une loi qui impose d'atteindre un effectif de 6 % de personnes en situation de handicap. Dans les faits, cette proportion était de 5,5 % dans la fonction publique. C'est quand même 4 ou 5 fois plus qu'au Québec !

En matière de transport on constate encore de nombreuses difficultés. Le transport est un puissant déterminant de la santé d'une population, comme le souligne dans ses publications l'OMS. La COPHAN siège comme membre du comité de suivi de la politique sur la mobilité durable et de la table de concertation nationale de l'industrie du transport rémunéré de personnes par automobile du MTQ. La COPHAN a demandé et obtenu un comité national sur le transport des personnes en situation de handicap comme celui mis en place pour les gens d'affaires sur le transport aérien. De plus, le dossier des aides à la mobilité motorisée a donné lieu à un avis pour bien distinguer les besoins des personnes disposant d'un véhicule prescrit à la RAMQ des autres utilisateurs.

En santé et en services sociaux, nous avons offert notre collaboration pour siéger au sein de la nouvelle Agence Santé Québec afin de contribuer à refonder le système de santé québécois. Nous avons d'ailleurs relevé à nouveau le manque d'accessibilité et la faible performance du programme de soutien à domicile. De plus, nous avons collaboré à la tenue de plusieurs webinaires dont ceux avec l'ASEQ sur la sensibilité chimique multiple (SCM), la qualité de l'air et les moisissures. Des interventions ont été requises également dans le dossier de l'AMM, car le gouvernement doit nous présenter son plan de communication destiné au public et aux intervenants de la santé afin de s'assurer que l'aide médicale à vivre est bien présente dans chacun des plans d'intervention avant même d'envisager l'AMM.

La COPHAN veut être plus active en éducation en investissant les lieux de discussion les plus susceptibles de bonifier les politiques publiques et l'inclusion dans ce domaine des personnes en situation de handicap. Nous réitérons notre demande de siéger au sein du nouvel Institut national d'excellence en éducation qui succède le CSE qui nous sollicitons depuis trop longtemps sans succès. De plus, la COPHAN propose pour le Québec la mise en place du programme de l'école inclusive dans l'esprit de la convention de l'ONU et comme d'autres législations s'y sont déjà engagées avec succès.

Dans le dossier de l'accessibilité, la COPHAN a débuté son projet d'élaborer un guide sur l'accessibilité. Dans ce cadre, 30 fiches thématiques seront élaborées. Ce guide qui est en cours d'élaboration devrait être complété à la fin de l'année 2024. Il sera utile notamment afin de favoriser une application plus qualitative de la Loi québécoise assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale. Les plans d'action annuels des ministères et des organismes à l'égard des personnes handicapées pourront trouver une source additionnelle afin de mettre de l'avant des normes ou des cibles plus ambitieuses d'inclusion des personnes en situation de handicap à atteindre.

**André Prévost**

Conseiller stratégique et coordonnateur



# La COPHAN

## Mission

La COPHAN est un regroupement national de défense collective des droits du mouvement d'action communautaire autonome. Elle a pour mission de rendre le Québec inclusif afin d'assurer la participation sociale pleine et entière des personnes ayant des limitations fonctionnelles et de leur famille.

## Vision

En 2025, la COPHAN sera, avec ses membres et ses partenaires, une référence pour la défense de droits des personnes handicapées, tant au niveau gouvernemental, sociétal que médiatique. Elle souhaite agir comme levier politique au niveau national en connaissant davantage ses membres, en les mobilisant et en facilitant leurs revendications à travers tout le Québec. Avec une vie associative riche et inclusive vis-à-vis les problématiques de chaque handicap, la COPHAN aspire à pérenniser son savoir autant que sa mission.

## Valeurs

- La primauté du droit
- L'égalité
- L'autonomie

## Principes d'intervention

Sans devenir des axes d'intervention ou être identifiés comme valeurs, sept principes doivent guider et s'appliquer dans les actions de la COPHAN :

- Le par et pour
- La vie associative transparente
- L'éducation populaire
- Le partenariat et la reconnaissance
- L'intersectionnalité (p. ex. : sexe, handicaps, etc.)
- L'accès à l'information
- La communication active pour alimenter l'opinion en fonction des enjeux retenus

## **Le conseil administration 2022-2023**

Notons que cinq des sept membres du conseil, dont le président et le vice-président, sont en situation de handicap. Ces personnes possèdent des compétences expérientielles dont la valeur est inestimable.

Président — Paul Lupien

L’Institut National pour l’Équité, l’Égalité et l’Inclusion des personnes en situation de handicap (INÉÉI-PSH)

Vice-président — Michel Gaudet

Association de santé environnementale du Québec et Association de santé environnementale du Canada (ASEQ-ASEC)

Trésorière — Kristen Robillard

Société canadienne de la sclérose en plaques — division Québec (SCSP)

Secrétaire — Dominique Salgado

Comité d’action des personnes vivant des situations de handicap (CAPVISH)

### **Administratrices et administrateurs**

Sergeline Isidore, Mon bras droit éduc (MBDE)

Lucie Nault, Réseau québécois pour l’inclusion sociale des personnes sourdes et malentendantes (ReQIS)

François Bernier, membre expert

## Les rencontres des instances de la COPHAN au cours de l'année 2023-2024

Ce portrait sommaire de la vie associative est incomplet. Il faudrait aussi considérer les rencontres hebdomadaires de la permanence avec la participation de la présidence, les rencontres avec des membres, les activités avec des partenaires de la confédération, la participation à diverses consultations, les activités de presse, etc.

Présidence	Rencontres	Dates de rencontres	Nombre
Paul Lupien	Assemblée générale	16 juin 2023	1
Paul Lupien	Conseil d'administration	19-05-23, 24-05-23, 5-06-23, 16-06-23, 13-07-23, 15-09-23, 17-11-23, 12-01-24 et 14-03-24	9
Paul Lupien	Comité exécutif	12-04-23, 19-10-23, 8-02-24 et 12-04-24	4
Paul Lupien	Comité de vigilance financière	15-11-23 et 17-04-24	2
Kristen Robillard	Comité de santé et services sociaux	2-11-23, 28-11-23 et 9-04-24	3
Sergeline Isodore	Comité d'éducation	31-10-23, 14-12-23 et 26-03-24	3
Paul Lupien	Comité de transport	24-10-23, 18-05-23 et 3-04-24	3
François Bernier	Comité de pilotage – Guide accessibilité COPHAN	24-01-24 et 28-02-24	2
Dominique Salgado	Comité emploi-revenu-logement	26-09-23, 29-01-24 et 20-03-24	3
Total			30

## La permanence

Au 31 mars 2024, la permanence de la COPHAN comptait trois membres dont deux sont à temps partiel, et un consultant en communication.

### **André Prévost**

Conseiller stratégique et coordonnateur  
[andre.prevost@cophan.org](mailto:andre.prevost@cophan.org)

### **Mathieu Noël**

Chargé de dossiers  
[mathieu.noel@cophan.org](mailto:mathieu.noel@cophan.org)

### **Laurie Rodamel**

Adjointe administrative  
[laurie.rodamel@cophan.org](mailto:laurie.rodamel@cophan.org)

### **Stéphane Lacroix (consultant)**

Conseiller en communications  
[stephane.lacroix@cophan.org](mailto:stephane.lacroix@cophan.org)



# La vie associative et la promotion de l'inclusion des personnes en situation de handicap

## Les membres de la COPHAN

La COPHAN trouve sa raison d'être auprès de ses membres. Au cours de la dernière année, le nombre de ses membres, qui sont des organismes nationaux ou régionaux, tous handicaps confondus, s'est accru de façon significative, passant de 43 (au 31-03-23) à 52 (au 31-03-24). Ce nombre était de 30 au 31-03-22, pour 58 % de croissance. La COPHAN est de ce fait, encore davantage, la plus grande confédération multihandicap francophone du Canada.

En 2022, 21 % des Québécois-ses (1,85 million de personnes) avaient au moins une incapacité, en croissance de près de 5 % depuis 2017, selon Statistique Canada. Par le biais de ses organismes membres, la COPHAN représente plus d'un million de Québécois-ses et travaille à la défense de leurs droits collectifs.

## Journée internationale des personnes handicapées du 3 décembre 2023

Le président du C.A. de la COPHAN, Paul Lupien, a publié une lettre d'opinion soulignant la Journée internationale des personnes handicapées qu'on célèbre le 3 décembre de chaque année. Son texte est disponible dans plusieurs médias, notamment les quotidiens des COOPS de l'information, le Soleil, le Droit, le Nouvelliste, le Quotidien, La Tribune et la Voix de l'Est.

«Les personnes en situation de handicap doivent être au cœur de toutes les activités de la société. Elles ont le droit d'aller à l'école sans entrave. D'utiliser les transports collectifs sans s'inquiéter de pouvoir y accéder, ou non. De fonder des familles. De travailler et de s'enrichir. De gérer des entreprises. De participer à la vie politique et, pourquoi pas, de diriger la province et le pays. Mais en ce moment, tout ça est difficilement accessible pour elles.»

## Rencontre de la COPHAN avec Normes d'accessibilité Canada

La COPHAN était présente, à la table ronde du 25 mars, avec Normes d'accessibilité Canada et des leaders de partout au Canada. Cette belle activité s'est tenue lors de l'assemblée générale annuelle de l'ASEQ dans le cadre de son

20e anniversaire. Les discussions ont été riches, notamment sur la Loi canadienne, sur l'accessibilité et son application. Nous souhaitons la poursuite du partenariat pour faire progresser l'accessibilité au Québec pour toutes les personnes en situation de handicap!

Normes d'accessibilité Canada présente ses activités aux membres de la COPHAN. À la suite de son assemblée générale annuelle tenue le 16 juin 2023, la COPHAN ouvrait ses portes à des partenaires pour présenter et discuter de ses priorités en santé et en services sociaux et en éducation.

Une surprise attendait les membres avec la présence de M. Philip Rizcallah, président directeur général de Normes d'accessibilité Canada, accompagné de Mme Andrée Deslauriers, directrice, relations avec les intervenants et affaires intergouvernementales du même organisme.

Ces personnes ont été généreuses de leurs temps pour répondre à de nombreuses questions.

La COPHAN a réitéré son soutien à NAC pour favoriser, par divers moyens, une plus forte appropriation des normes au Québec, comme dans plusieurs autres provinces canadiennes, l'objectif étant celui d'atteindre une plus grande inclusion des personnes en situation de handicap.

### Première édition des Prix Papillon de la COPHAN

La COPHAN a remis ses premiers prix Papillons, Inclusion le 16 juin 2023. La remise des prix est une occasion de promouvoir les bonnes pratiques d'inclusion et susciter leur généralisation dans les divers milieux. On parle alors de « l'effet papillon », soit l'interaction de diverses initiatives et de leur généralisation en faveur de l'inclusion. Les prix ont été attribués aux organisations membres de la COPHAN et leurs partenaires selon les axes du plan d'action de la confédération qui sont le transport, l'emploi/revenu et logement, l'éducation, la santé et les services sociaux, et l'accessibilité.

Six candidatures ont été primées pour l'année 2022-2023. Les récipiendaires des Prix Papillon de la COPHAN 2022-2023.

Dans ce cadre, six candidatures ont été primées pour l'année 2022-2023. Ce sont des organismes membres et non membres de la COPHAN qui ont été reconnus.

Toutes les initiatives reçues et celles primées possèdent un important effet papillon susceptible de se généraliser plus largement pour faciliter l'inclusion des personnes en situation de handicap.

En plus des partenaires que sont les COOPS de l'information et AMI-Télé, la présidente de l'OPHQ Frances Champigny était présente alors que Marie-Louise Tardif, Députée de Laviolette-Saint-Maurice et Adjointe parlementaire volet action communautaire de Mme Chantal Rouleau, ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire représentait le Gouvernement du Québec. Les invités ont également été en mesure d'apprécier la soirée gala en bonne compagnie en plus d'assister à une prestation en chanson de Liana Adam, jeune artiste à la voix mélodieuse.

Toutes ces initiatives reçues et celles primées possèdent un important effet papillon susceptible de se généraliser plus largement pour faciliter l'inclusion des personnes en situation de handicap.

## Projet 2020

Il y a plus de cinq ans, la COPHAN débutait, avec le soutien de l'OPHQ, la synthèse des recommandations qu'elle a adressées aux divers gouvernements qui se sont succédé depuis 1985. Ce travail a débuté en 2020 et fut interrompu en raison de la pandémie. Aussi, plusieurs porteurs de dossiers se sont succédé dans le cadre de ce projet qui a été réalisé partiellement. Les sections les plus volumineuses que sont la santé et le transport ont été complétées.

Les travaux ci-après permettent de constater des avancés dans ces secteurs prioritaires pour la COPHAN et à rappeler aux autorités publiques de nombreuses mesures toujours actuelles pour favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap.

- [Santé — Projet 2020](#)
- [Transport — Projet 2020](#)
- [Les mémoires par thématiques — Projet 2020](#)

## Congrès canadien sur l'inclusion des personnes en situation de handicap

Le président du conseil d'administration de la COPHAN était interviewé le 26 mai 2023 par des radios françaises de Radio-Canada de partout au Canada, pour faire écho au deuxième congrès canadien sur l'inclusion des personnes en situation de handicap de 2023. Il en a profité pour discuter notamment de transport, d'emploi et d'accessibilité. Son intervention est disponible en rattrapage.

## L'infolettre de la COPHAN

Au cours de la dernière année, la COPHAN a diffusé à ses membres, partenaires et à des contacts du monde politique 20 numéros de son infolettre baptisée «La Rassembleuse».

La communauté, en relation directe avec la COPHAN, ne cesse de s'agrandir par le biais de cet outil de communication fort apprécié, sur la base des commentaires qui nous sont parvenus.

## Le bilan du Plan d'action 2023-2024 et les perspectives 2024-2025

À l'automne 2022, la COPHAN a mis sur pied six comités qui ont débuté leurs travaux. Nous présentons ci-après le bilan de la COPHAN sous chacun de ses comités pour l'année 2023-2024. Ils œuvrent au bénéfice de ses membres et des partenaires qui partagent les mêmes ambitions, l'inclusion des personnes en situation de handicap.



## La gouvernance

Présidence : Paul Lupien (COPHAN / INÉÉ-IPSH)

Membres : Kristen Robillard (SCSP), Michel Gaudet (ASEQ-ASEC), Dominique Salgado (CAPVISH), André Prévost (COPHAN)

Le Comité gouvernance et financement a pour objet de compléter les cadres du conseil d'administration, de rechercher des sources de financement, d'assurer la reddition de comptes aux membres et aux bailleurs de fonds et de s'assurer de l'application du Règlement général de la corporation.

Le Comité gouvernance a assuré ses travaux directement dans le cadre des activités du conseil d'administration et du comité exécutif au cours de l'année 2024-2025.

## Permanence

En raison principalement de limites budgétaires dans le contexte inflationniste et le manque d'attractivité de ses employé·es, la COPHAN a dû se rebâtir en septembre 2023.

Ainsi, de nouveaux membres du personnel se sont joints une base plus à temps partiel (3 ou 4 jours par employé) pour respecter le budget et intéresser des ressources qui nous faudrait retenir, malgré les risques qui planent sur la COPHAN.

Le poste de directeur général a été transformé en poste de conseiller stratégique et de coordonnateur afin de partager l'imputabilité de gestion dans le contexte budgétaire difficile actuel.

## Financement et immobilier

La COPHAN a bénéficié du soutien des coopératives de l'information, d'AMI-Télé, du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS) et de l'OPHQ.

La COPHAN a produit un argumentaire destiné au SACAIS justifiant un ajustement budgétaire de sa subvention (mission globale) comme organisme de défense des

droits. Malgré nos représentations au MSSS, au MTESSS, à l'OPHQ aucun progrès ne s'est concrétisé à ce jour.

Sur le plan immobilier, la COPHAN qui partage ses locaux avec l'AQEIPS a accueilli un autre organisme membre comme sous-locataire, l'INÉÉI-PSH. Ces derniers locaux sont accessibles, sécuritaires et plus spacieux, notamment grâce à une subvention du gouvernement du Canada qui a notamment permis d'installer des portes à ouverture automatique et l'aménagement d'une salle de toilettes adaptée.

## Reddition de comptes

Le 16 avril dernier, l'auditeur effectuait la vérification des états financiers au 31 mars 2024.

Les membres de la COPHAN sont en mesure de suivre ses activités par le biais des infolettres, de communiqués et des rencontres leur étant destinées. Le rapport annuel d'activités est également un outil essentiel à cette fin.

## Règlement général

Le Règlement général de la COPHAN mis à jour a donc été adopté lors de l'assemblée générale annuelle tenue le 16 juin 2023.

## Plan stratégique

La COPHAN s'est dotée d'un Plan stratégique, qui a été débattu auprès de ses membres et avalisé par le conseil d'administration en mars.

Pour assurer sa survie, faire grandir sa notoriété et son influence, la COPHAN doit poser plusieurs gestes significatifs :

- Focaliser ses actions sur quelques enjeux (en faire moins, mais mieux)
- Ne pas tenter d'occuper toutes les cases sur l'échiquier, mais développer une expertise et un leadership potentiellement plus pointus
- Susciter et animer la vie associative avec les membres qui partagent ses valeurs
- Développer son capital relationnel dans toutes les sphères de la société et y trouver des allié·es

- Augmenter de manière importante ses sources de financement afin d'assurer son fonctionnement et la pérennité de l'organisation
- Mettre en place une stratégie de communication

Par ailleurs, si la COPHAN avait à choisir trois priorités afin de garantir un plus grand taux de succès dans la mise en application de ce Plan stratégique, elle devrait opter pour :

- Stimuler la vie associative et faire profiter aux membres de ses compétences afin de contribuer à améliorer les politiques publiques et le bien commun
- Trouver des sources de financement prévisibles et stables pour assurer la pérennité de sa mission et de ses opérations, mais aussi pour attirer et retenir les talents pour les mener à bien
- Augmenter son rayonnement public et, par le fait même, celui de ses membres afin de devenir une interlocutrice incontournable.

Un plan de communication a été produit et sa mise en œuvre se poursuit.

## Les priorités 2024-2025 du Comité gouvernance

- Compléter les cadres du c.a.
- Rechercher des sources de financement
- Renforcer la capacité d'action de la COPHAN (permanence)
- Mettre en œuvre le plan stratégique 2024-2027 et le plan de communication
- Rendre compte de ses actions aux membres



## L'emploi et le revenu

Présidence : Dominique Salgado (CAPVISH)

Membres : Paul Lupien (INÉÉI-PSH), Joé Vaillancourt (FMPDAQ), Frédéric Drouin ou Daniel Deschênes (ASUQ), André Leduc (AILIA), Danielle Gratton (FMPDAQ), Caroline Paquin (CQEÀ), Guillaume Parent (Finautonome), Pascale Pilon (Finautonome), Samuel Ragot (SQDI), Marjolaine Tapin (CONNEXION TCC.QC) et André Prévost (COPHAN).

Le Comité emploi, revenu et logement de la COPHAN a appuyé la mise en place rapide du Projet de loi C-22 : prestation canadienne pour les personnes handicapées (PCPH) en disant qu'il fallait penser, dès maintenant, à coordonner la loi canadienne à venir avec le Programme de revenu de base (PRB) du Québec et surtout résérer les fonds transférés pour les besoins spécifiques non comblés aux personnes en situation de handicap.

La COPHAN a contribué par divers à moyen à faire annuler la pénalité à la RRQ (rente d'invalidité). Le moment est venu de revoir nos ambitions à la hausse en matière d'employabilité dans le contexte de la rareté de la main-d'œuvre.

Le comité a tenu trois rencontres en 2023-2024 : 26 septembre 2023, 29 janvier 2024 et 20 mars 2024.

## Consultation prébudgétaire du Québec 2024-2025 – Avis de la COPHAN

Dans un contexte où le nombre de personnes en situation de handicap (PSH) a augmenté au cours des dernières années, la Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN) a demandé au gouvernement du Québec de poser les gestes qui auront des effets positifs et tangibles dans la vie de plus d'un million de Québécois et Québécoises en situation de handicap ou avec une limitation fonctionnelle.

On souhaite rendre remboursable le montant pour déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques et assurer l'arrimage de la PCPSH au PRB et à la rente d'invalidité. La pénalité de 24 % doit cesser, disions-nous !

Un rehaussement du programme de soutien à domicile afin d'améliorer l'accessibilité aux personnes en situation de handicap est urgent, de même que la construction de logements accessibles et adaptés.

Des investissements régionaux doivent aussi être effectués afin d'alléger la bureaucratie en vue de faciliter l'employabilité des personnes en situation de handicap.

Le comité de concertation sur le transport adapté annoncé par le MTMD, avec la participation de la COPHAN, pour améliorer à la fois l'accessibilité et la qualité des services doit débuter ses travaux sans tarder.

En employabilité, les campagnes médiatiques qui ont été lancées dans ce sens sont bien jolies, mais le Québec est très loin de la France en matière d'employabilité.

Québec doit s'assurer que du personnel spécialisé en milieu scolaire soit disponible afin d'assurer la persévérance des élèves et des étudiant·es en situation de handicap sur le modèle avancé par la Charte de l'ONU des école inclusives.

Le financement des organismes régionaux et nationaux voués aux personnes en situation de handicap est d'une importance capitale pour bien défendre les personnes en situation de handicap. La Confédération est subventionnée par le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales. Elle n'est pas éligible à d'autres programmes en raison de sa mission centrée sur la défense collective des droits. Pour l'année en cours, le budget de la COPHAN est indexé seulement de 0,07 %.

## La COPHAN dépose une plainte à l'ONU

La Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec a déposé une plainte à l'Organisation des Nations Unies contre le gouvernement du Québec, en janvier dernier.

Le 1er mai 2023, la COPHAN et de ses alliés manifestaient à Montréal en appui aux requérants.

Le 28 juillet 2023, la COPHAN et ses partenaires saluaient la décision du Tribunal administratif du Québec (TAQ), rendue en faveur des personnes handicapées. Cette victoire était vue comme une modeste contribution visant l'amélioration des conditions de vie de ces personnes. Le Tribunal administratif du Québec (TAQ) a jugé cette pénalité discriminatoire et inconstitutionnelle. Malgré cela, en août 2023, le Gouvernement du Québec a choisi de contester la décision du TAQ relative à la pénalité imposée aux personnes.

Nous avons tenté lors d'une rencontre tenue le 11 septembre 2023 et par lettre le 9 novembre 2023 de convaincre de ministre de Finances du Québec de faire marche arrière sans succès malgré les suggestions qui ont été proposées pour trouver une solution à ce dossier. Nous avions alors évoqué qu'une plainte puisse être adressée au Haut-Commissariat des Nations Unies pour non-respect de la convention relative aux droits des personnes handicapées dont le Canada est signataire et le Québec partie prenante. Nous considérions que le Gouvernement du Québec, par sa décision, créait un manquement à la pleine et égale jouissance de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales des personnes handicapées.

On se souviendra que les clauses discriminatoires de la loi de la RRQ ont été contestées avec succès devant les tribunaux le 28 juillet dernier, mais que le gouvernement Legault a quand même décidé d'aller en appel.

## Abandon de la pénalité – Rente d'invalidité RRQ

La COPHAN participait au huis clos du budget 2024-2025 du gouvernement du Québec. Au chapitre des bonnes nouvelles, Québec met fin aux clauses inéquitables de la loi de la RRQ à l'égard des personnes invalides, mais manque la cible en matière de soutien à domicile des personnes en situation de handicap, notamment.

Bravo à tous les acteurs ayant permis cette grande victoire! La COPHAN est heureuse de sa contribution dans ce dossier qui va bénéficier à de nombreuses personnes en situation de handicap. Vous pourriez en bénéficier vous-même! Ces milliers de dollars additionnels, dans plusieurs cas, permettront à de nombreuses personnes à mieux se loger, à mieux se nourrir et peut-être à se divertir un peu...

De nombreux liens entre les divers dossiers qui contribuent à l'inclusion des personnes handicapées justifient la solidarité du milieu associatif.

## Webinaire de la COPHAN du 27 novembre sur la PCPH et un revenu décent

Le 27 novembre dernier, la COPHAN réalisait un webinaire au bénéfice de ses membres. Dominique Salgado (CAPVISH), secrétaire au CA de la COPHAN et président du comité Revenu-Emploi-Logement de la COPHAN a lancé cette activité.

Les étapes à venir en vue de la nouvelle prestation ont été présentées par Samuel Ragot chercheur McGill et conseiller senior SQDI. À cette occasion les demandes de la COPHAN à la Chambre des communes et au Sénat ont été rappelées, comme les mesures de compensation, l'arrimage nécessaire avec le Programme de revenu de base (PRB), la pleine indexation en fonction du coût de la santé et plutôt que du coût de la vie.

La prestation canadienne devrait être complémentaire et venir bonifier les programmes existants comme le PRB au Québec et si cela s'applique, répondre à des besoins des personnes handicapées qui demeurent encore sans réponse. Le programme fédéral ne doit pas remplacer un programme provincial et l'admissibilité aux programmes provinciaux ne doit pas être rendue plus difficile. Il est important de s'assurer que Québec ne profite pas de la prestation canadienne pour couper dans les programmes sociaux disponibles aux personnes handicapées ou réallouer des ressources sous d'autres missions. Le surplus non distribué aux personnes handicapées devrait, selon le cas, être réinvesti dans d'autres programmes liés au handicap : soutien à domicile, transport adapté, etc.

La COPHAN est aussi d'avis que la prestation peut être versée sans égard aux revenus du conjoint. Les membres ont été en mesure de s'exprimer sur le sujet par le biais de leurs attentes et leurs demandes quant à la future prestation canadienne.

## Québec doit cesser de considérer les revenus du conjoint

La COPHAN travaille à faire reconnaître l'individualisation des rentes et des programmes visant à mieux inclure les personnes handicapées. Il est préférable pour les personnes et les contribuables de favoriser la vie en couple, lorsque possible et à leur domicile, plutôt que de proposer l'institutionnalisation à grands frais et la solitude en plus de rendre davantage les logements rares et coûteux.

Effectivement, le revenu du couple ne devrait plus être pris en compte, car il laisse de côté des personnes sans une pleine rente équitable, fragilise des unions, éloigne de l'emploi et incite à l'institutionnalisation.

L'individualisation comporte un coût et des économies. Les personnes en situation de handicap ne veulent pas vivre en CHSLD. Une place en maison des aînés coûte 1 million \$ à construire et ses frais annuels de fonctionnement avoisinent 100 000 \$. Les personnes en situation de handicap veulent vivre et participer à la vie citoyenne dans la communauté avec un réel accès au SAD par effet de rééquilibrage et de rehaussement des budgets hors établissement.

Les personnes en situation de handicap doivent bénéficier d'un programme SAD spécifique et adapté à leur réalité (travail, éducation, loisir...). C'est très différent des personnes en perte d'autonomie, d'où la distinction à établir entre les deux groupes.

L'individualisation permet aussi de sortir de la pauvreté de nombreuses personnes en situation de handicap. En plus, la solidarité sociale doit cesser d'être un critère d'accès aux prestations comme le PRB car le revenu du couple est une barrière qui comporte des coûts sociaux non comptabilisés. En fin de compte, c'est une question d'inclusion et de dignité, mais aussi, d'efficacité et de performance gouvernementale.

## Taux d'emploi des personnes handicapées : Québec 1 % – France 5,5 %

Au Québec, avec 1 % de la main-d'œuvre en situation de handicap dans les meilleurs ministères et organismes publics, on est bon. On fait de belles publicités sur le sujet ici au Québec et c'est bien, mais ce n'est pas suffisant.

Pendant ce temps, en France, une loi oblige le seuil de 6 % dans les ministères et organismes publics et même les grandes entreprises. Le taux effectif de la dernière année y est de 5,5 %, c'est 5,5 fois mieux que le Québec. Le Maroc dispose également d'une telle législation.

Il faut relever la barre ici au Québec ainsi que nos ambitions pour mieux inclure les personnes handicapées. Il paraît qu'il y a une pénurie de main-d'œuvre ici au Québec...

Aussi, la COPHAN demande que les programmes de soutien à l'insertion et au maintien à l'emploi des personnes handicapées soient simplifiés (moins bureaucratique) et rendus plus accessibles.

### Le programme d'adaptation du domicile (PAD)

Le Programme d'adaptation à domicile (PAD) n'avait pas été rehaussé depuis sa création en 1992 et ne remplissait plus depuis des années sa mission d'origine. La COPHAN et ses partenaires ont martelé cette revendication à de nombreuses occasions au cours des dernières années. Avec 16 000 \$ ou plus selon, entre autres, le revenu du ménage et la nécessité d'installer des équipements spécialisés, peu de travaux pouvaient être réalisés en plus du rationnement créé par la présence de listes d'attentes. Les personnes en situation de handicap ne veulent pas être institutionnalisées. Les coûts nécessaires pour adapter le domicile étaient devenus un frein à de nombreux projets de vie à domicile et conduisaient trop souvent à la séparation des couples et à l'institutionnalisation.

La COPHAN, ses membres et ses partenaires ont été heureux de l'annonce gouvernementale affectée en mai dernier. Ainsi, le gouvernement annonçait une bonification du PAD et du programme Petits établissements accessibles (PEA), qui contribuent à l'amélioration des conditions de vie des personnes handicapées et qui facilitent leurs activités quotidiennes. Ainsi, le montant d'aide maximale est passé de 16 000 \$ à 50 000 \$ pour le PAD et de 25 000 \$ à 30 000 \$ pour le programme PEA.

### Élaboration du quatrième Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (PAGEIPS)

La COPHAN et des partenaires ont produit collectivement un mémoire dans le cadre du PAGEIPS. Ainsi, le gouvernement du Québec pourra s'assurer de la redistribution de la richesse, afin de réduire les inégalités sociales et mettre en place les dispositions pour que les personnes en situation de handicap puissent vivre dans la dignité.

Dans ce cadre, la COPHAN a mis en valeur les effets pervers et limitatifs de la prise en compte du revenu du couple pour l'accès de divers programmes ou prestations destinés aux personnes en situation de handicap. C'est le cas notamment de la nouvelle prestation du Programme de revenu de base (PRB), dont il faut se qualifier depuis au moins 66 des 72 derniers mois, avec des contraintes sévères à l'emploi,

tout en bénéficiant du Programme de solidarité sociale. Cela est cependant impossible actuellement pour les prestataires de la rente d'invalidité d'y avoir accès, eux qui étaient également doublement pénalisés avant l'abolition récente des pénalités.

## Les priorités 2024–2025 du Comité emploi et revenu

- Bonifier le Programme de revenu de base (PRB)
- Arrimer le Projet de loi C-22 : prestations canadiennes pour les personnes handicapées avec le PRB
- Bonifier le PAGIEPS
- Doter le Québec de cibles plus ambitieuses d'employabilité des PH
- Inclure réellement les personnes en situation de handicap au travail



Photo de Amber Forand, gracieuseté de Lucie Nault du ReQIS

## Le transport

Présidence : Paul Lupien — permanence en intérim

Membres : Paul Lupien (INEEI-PSH), Michel Dubé (CAPVISH), Serge Poulin (RUTA MTL), Marjolaine Tapin (CONNEXION TCC.QC), Olivier Guérin (SQDI), Mélanie Côté et Dominic Corbin (RUTADP), André Lavoie (ACGDQ) et André Prévost (COPHAN)

La COPHAN est particulièrement active dans le dossier du transport depuis plusieurs années<sup>1</sup>. Le dossier du transport adapté souffre d'un manque criant d'attention politique et de financement, en plus de subir les effets pervers de la Loi 17 (taxi), surtout dans les régions du Québec. Aussi, il convient de réformer le Programme de subvention aux véhicules collectifs accessibles en concertation avec la Table de concertation du transport rémunéré afin de permettre l'augmentation de l'offre. De plus, le plan d'action sur la mobilité durable, qui découle du comité du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMDQ) sur la mobilité des personnes incluant normalement des dispositions concernant le transport adapté (TA) doit susciter le regroupement de municipalités pour assurer une gestion plus efficace du programme assortie de moyens financiers comparables et d'une reddition de compte plus complète du MTMDQ.

Le comité Transport a tenu plusieurs rencontres en 2023-2024. Il y a celles du 24 octobre 2023 et du 3 avril 2024. Le comité rencontrait également madame Geneviève Guilbault le 18 mai 2023. Nous avons à cette occasion demandé et obtenu, de la ministre, la mise en place d'un comité national sur le transport adapté, comme celui sur le transport aérien demandé par les gens d'affaires.

### La COPHAN rencontre madame Geneviève Guilbault

Le 18 mai dernier, la COPHAN rencontrait madame Geneviève Guilbault, Vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable. Madame Guilbault était accompagnée de son conseiller politique Brandon Pelletier-Gannon, Sébastien Schneeberger, président de la commission de l'aménagement du territoire, adjoint gouvernemental aux Transports et député de Drummond-Bois-Francs et de son attaché politique Jean Charest.

---

<sup>1</sup> La COPHAN siège à la Table de concertation du transport rémunéré et à celle du Plan gouvernemental sur la mobilité durable

Les sujets discutés ont porté sur le contexte difficile du transport des personnes en situation de handicap (PSH) dans les régions du Québec et les possibilités d'amélioration du programme du transport adapté (TA).

Lors de cette rencontre, la COPHAN a demandé la mise en place d'un comité permanent, comme celui consacré au transport aérien, avec cette fois le mandat d'améliorer l'accès au transport des personnes en situation de handicap, sous la direction également, d'un adjoint parlementaire de madame la ministre. La COPHAN proposait que ce comité travaille notamment sur les points suivants :

- Le programme de transport adapté (bonifier les paramètres)
- La structuration du transport adapté dans les régions
- La reddition de comptes et la participation des utilisateurs
- La recherche (pratiques prometteuses ailleurs au Canada et dans le monde)

### **La COPHAN parle transport au Grand rendez-vous de la SQDI**

Le 2 juin 2023, la COPHAN participait au Grand rendez-vous de la déficience intellectuelle de la SQDI. Paul Lupien, président de la COPHAN et Steven Laperriere, ex-administrateur de la COPHAN, ont tenu un atelier sur le transport adapté. Après avoir entendu les priorités et recommandations transmises par la COPHAN au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMD), les participants ont partagé avec nos conférenciers, leur triste réalité du transport adapté.

La COPHAN est très engagée dans ce dossier hautement prioritaire et le milieu associatif ne ménage aucun effort pour améliorer la situation.

### **Aides à la mobilité motorisées (AMM) – Utilisation d'un fauteuil roulant motorisé, d'un triporteur ou d'un quadriporteur sur le chemin public**

La COPHAN constate que le libre accès aux Aides à la mobilité motorisées (AMM) porte préjudice aux utilisateurs en situation de handicap. En effet, les balises législatives visant à réglementer les abus de certains utilisateurs d'AMM, dont l'encadrement est prévu à l'Arrêté relatif aux aides à la mobilité motorisée II et au Code de la sécurité routière (RLRQ, chapitre C-24.2.) (l'Arrêté), portent préjudice aux personnes ayant des limitations fonctionnelles, pour lesquelles l'usage des

AMM vient compenser une incapacité motrice avérée. C'est leur liberté de mouvement et leur inclusion qui sont directement impactées.

L'accessibilité des personnes en situation de handicap doit être préservée notamment dans les édifices publics, les services publics et les commerces. Les politiques publiques ne doivent en aucun cas s'appliquer à tous les utilisateurs d'AMM. Si la vitesse des véhicules est limitée pour les véhicules prescrits, elle ne l'est pas pour les autres utilisateurs qui les utilisent comme moyen d'appoint pour se déplacer. Ce dernier groupe est de plus en plus nombreux dans la rue, les pistes cyclables, les commerces et même les édifices publics.

L'Accès des AMM doit donc être différencié entre les personnes reconnues en situation de handicap et les autres et les priviléges sont à moduler en conséquence pour chacun de ces deux groupes. Voir les recommandations de l'avis produit par la COPHAN sur le sujet.

## L'avenir du transport au Québec : des solutions durables en phase avec les besoins des communautés

Au Québec, les transports sont responsables de 43 % de nos émissions de gaz à effet de serre (GES), et le transport routier à lui seul représente la source principale, contribuant à hauteur de 34 % des émissions totales de GES. Pour atteindre nos objectifs de réduction des émissions, il est impératif de ne plus laisser le choix de nos modes de déplacement au hasard. Les enjeux liés à la durabilité, à la congestion urbaine et à la qualité de l'air, exigent une révision complète de nos pratiques de mobilité.

La COPHAN a participé à un Webinaire avec des personnes passionnées d'inclusion des personnes en situation de handicap, de transport collectif et adapté et de l'impact sur le climat de nos actions. Au cours de cette discussion captivante, nous avons mis en lumière les avancées et les défis majeurs façonnant la transition vers une mobilité durable au Québec.

Une meilleure planification mettant à profit les diverses parties prenantes doit permettre de dégager une plus grande efficacité de nos actions à la fois pour le climat, la mobilité durable et la participation de tous les groupes à la vie sociale et économique.

## Les priorités 2024-2025 du Comité transport

- Le programme de transport adapté (bonifier les paramètres)
- Bonifier le plan gouvernemental en Mobilité durable
- Susciter le regroupement de municipalités pour assurer une gestion plus efficace du programme TA assortie de moyens financiers comparables
- Implanter une reddition de compte plus complète des transporteurs et leurs gestionnaires auprès du MTMDQ en toute transparence
- La recherche (pratiques prometteuses ailleurs au Canada et dans le monde)



## La santé et les services sociaux

Présidence : Kristen Robillard (SCSP)

Membres : Sylvie Castonguay (AQDM), Michel Gaudet (ASEQ), Daniel Deschênes (ASUQ), Richard Guillemette (MCHQ), Danielle Gratton (MPDA), Wassyla Hadjabi (INÉÉI-PSH), Paul Lupien (INÉÉI-PSH), Rohini Peris (ASEQ), Marjolaine Tapin (CONNEXION TCC.QC), Dominique Salgado (CAPVISH) et André Prévost (COPHAN)

En santé et en services sociaux, nous avons répété le manque d'accessibilité et la faible performance du programme de soutien à domicile. De plus, nous avons demandé au Gouvernement du Québec, avec l'Association pour la santé environnementale du Québec (ASEQ), de prendre immédiatement les moyens pour empêcher tout préjudice aux personnes diagnostiquées touchées par la sensibilité chimique multiple (SCM). Dans le cadre du projet de loi 11 visant notamment l'élargissement de l'aide médicale à mourir, la COPHAN et ses membres demandent plutôt l'aide médicale à vivre. Nous restons grandement préoccupés par les conditions de vie imposées aux personnes en situation de handicap.

Le comité Santé et services sociaux a tenu trois rencontres en 2023-2024 : 2 novembre 2023, 28 novembre 2023 et 9 avril 2024.

### Refonte du système de santé : donnons une chance au coureur

Le 5 novembre 2023, la COPHAN signait une lettre d'opinion dans les quotidiens des COOPS de l'information qui affirmait qu'il faut se donner la chance de réformer réellement notre système de santé et de services sociaux.

La COPHAN reconnaît que l'agence Santé Québec aura un rôle central à cette fin, car la gestion de la santé sera placée plus loin du politique et plus près des données probantes. La COPHAN disait souhaiter y jouer un rôle central avec de hauts fonctionnaires de carrière, des cliniciens chevronnés d'établissements ou d'universités, etc.

La COPHAN est en mesure de porter les messages des personnes sourdes, celles non voyantes, les maladies rares, la santé environnementale, la sclérose en plaques, la paralysie cérébrale, les personnes de petite taille, la maladie de la Tourette, celle de la dystrophie musculaire, etc.

Le Québec doit mettre à contribution l'organisme qui utilise et valorise les compétences de nature expérientielle dans ses efforts d'inclusion des personnes en situation de handicap, jeunes et moins jeunes. La COPHAN préconise dans sa gouvernance le par et pour.

Nos programmes de santé et de services sociaux doivent être complets et équitables entre les établissements et les territoires ou les régions du Québec. La réelle vision du terrain est plus que nécessaire alors que l'actuelle réforme ne peut se résumer à un exercice structurel ou bureaucratique et encore moins au corporatisme des fournisseurs de services publics, privés ou communautaires. Les utilisateurs de partout au Québec, leurs besoins et leurs aspirations doivent influencer les choix et l'évolution de notre système de santé et même sa performance. La performance implique des buts et des ressources mobilisables sur la base d'un système de valeurs explicites à partager.

Il faut se donner toutes les chances de réussir. La COPHAN tend donc la main au gouvernement dans ce projet fondamental pour le Québec et ses citoyens.

## Rencontres de suivi des associations du MSSS

Les rencontres de suivi des associations permettent de connaître les travaux entrepris par le MSSS et de partager les commentaires et questionnements de nos membres. Nous avons effectué cette année des représentations sur les enjeux suivants : Soutien à domicile, CES, AMM, transport.

La COPHAN ressent une faible volonté de collaborer avec les groupes présents aux rencontres. L'agenda est celui du MSSS et la collaboration entre les directions du ministère est longue et complexe. Celle entre les ministères est aussi très lourde, car le dossier des personnes en situation de handicap est fragmenté au Québec. Au Canada, il y a le ministère de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et de l'Inclusion des personnes en situation de handicap. En France, il y a le ministère des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées. Au Québec, le dossier est fragmenté entre de nombreux ministères sans réelle coordination interministérielle. Mentionnons, le ministère de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire, celui des services sociaux, ceux des aînés et de la santé qui couvrent le soutien à domicile, l'hébergement, les aides techniques, etc. Il y a également les ministères du Travail (insertion en emploi), du Transport et de la Mobilité durable (transport adapté), l'Éducation (intégration scolaire), etc. Il y a

aussi l'OPHQ placée sous la gouverne du MSSS et de très nombreux comités rattachés à divers organismes et ministères.

Il y a donc au Québec un grand travail d'intégration et de coordination qui reste encore à faire pour l'inclusion des personnes en situation de handicap.

## **Webinaire Justice accessible et droits de la personne pour les personnes atteintes de SCM**

Organisé par l'Association pour la santé environnementale du Québec (ASEQ), l'Association pour la santé environnementale du Canada (ASEC), en partenariat avec la Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN), ARCH Disability Law Centre, le Conseil des Canadiens avec déficiences, Poumon NB, Indigenous Disability Canada/British Columbia Aboriginal Network on Disability Society (BCANDS), et Lésions Médullaires Canada, cet événement s'est concentré sur l'état actuel de la loi concernant la sensibilité chimique multiple (SCM), en mettant l'accent sur les questions des droits de la personne et les ressources juridiques disponibles pour les personnes atteintes du handicap de SCM.

Cet événement s'inscrit dans le cadre du projet « Épauler la Communauté et Retirer les Barrières » (ECRoB), financé en partie par le Programme de partenariats pour le développement social — Volet personnes handicapées du gouvernement du Canada. L'un des principaux objectifs du projet ECRoB est de bâtir la capacité et l'inclusion en éduquant les personnes qui sont atteintes du handicap de la SCM sur leurs droits et d'accroître leur accès au soutien juridique et à d'autres informations pour gérer efficacement leur handicap.

## **Webinaire sur la qualité de l'air et les moisissures**

La COPHAN et l'Association pour la santé environnementale du Québec-Canada organisaient un webinaire 21 mars 2023 qui traitait de la qualité de l'air intérieur. Oubliez l'idée que votre maison est un sanctuaire à l'abri de la pollution. En réalité, l'air intérieur peut être jusqu'à cinq fois plus pollué que l'air extérieur! C'est comme si votre salon se prenait pour une autoroute à particules toxiques! Et que dire des meubles flambant neufs qui peuvent être de véritables diffuseurs de composés organiques volatils (COV). C'est comme si votre canapé vous disait : « Je suis si neuf que je libère encore mes secrets... » littéralement!

Par contre, n'oubliez pas de remercier vos plantes d'intérieur puisqu'elles sont de véritables superhéros de la qualité de l'air! Elles produisent de l'oxygène frais.

## Se dépêcher à faire mourir avant de faire vivre

La COPHAN et d'autres groupes ont réitéré à de nombreuses occasions la nécessité de soutenir ce qui fait que la vie mérite d'être vécue pour une personne handicapée, avant de se précipiter à lui proposer d'y mettre fin. L'élargissement de l'AMM pour les personnes ayant une déficience physique grave ouvre la porte à des dérives importantes, avec très peu de balises solides pour les prévenir.

Dans le dossier de l'AMM le gouvernement doit nous présenter son plan de communication destiné au public et aux intervenants de la santé afin de s'assurer que l'aide médicale à vivre est bien présente dans chacun des plans d'intervention avant même d'envisager l'AMM.

En voyant la détermination avec laquelle le gouvernement a élargi l'admissibilité de l'AMM pour d'autres populations dont la déficience physique, il y a lieu de s'inquiéter, alors que le Québec enregistre la plus forte proportion au monde de décès pour la cause de l'AMM.

Nous rappelions deux des recommandations de notre mémoire :

**RECOMMANDATION 8 :** En tout temps, le médecin devrait vérifier si l'absence de services de santé ou sociaux peut expliquer une demande de l'AMM et débuter des démarches sans tarder pour assurer la dispensation de tels services.

**RECOMMANDATION 14 :** Avant l'adoption de la loi et des dispositions de demandes anticipées d'AMM elles devront être décalées d'au moins un an, ou le temps nécessaire pour informer les professionnels de la santé et la population, permettre aux comités de bioéthique de s'approprier les nouvelles modalités à cet égard et demander aux maisons d'enseignement d'inclure les informations appropriées dans les cursus de formation opportuns.

L'aide médicale à mourir (AMM) ne peut pas être une solution pour compenser les lacunes de notre système de santé, ses incapacités et même ses nombreux dysfonctionnements. Nous proposons l'aide médicale à vivre (AMV) avant celle à mourir.

## Les priorités 2024-2025 du Comité santé et services sociaux

- Suivre et intervenir au besoin dans le cadre du projet de loi 11 sur l'aide médicale à mourir
- Bonifier le programme de soutien à domicile (SAD) encore trop marginal et assurer l'équité du programme dans tout le continuum de soins
- Promouvoir l'accès et la qualité des services dans les milieux d'hébergement et en assurer un accès équitable
- Accompagner les organismes en quête de faire reconnaître de nouveaux besoins découlant d'incapacités multiples auprès des gouvernements et des programmes public les plus concernés (p. ex : la sensibilité chimique multiple (SCM), les maladies rares, etc.)



## L'éducation

Présidence : Sergeline Isidore (MBDE)

Membres : Stéphane Braney (AQEIPS), Paul Lupien (INÉÉI-PSH), Geneviève Genest (AQPEHV), Héloïse Landry (Alta Laval / Fondatrice du Collectif Éducation et Droits Humains (CÉDH), Lucie Nault (ReQIS), Ginette Parizeau (ISEMG), Nathalie Pételle (AQST), Mathieu Noël (COPHAN), Véronique Lizotte (Table de concertation pour l'intégration en service de Garde des enfants ayant une déficience – région de Montréal) et André Prévost (COPHAN)

Avec le revenu et le transport, l'éducation est aussi un déterminant très important qui ouvre des portes et élargit les possibilités d'épanouissement. Pour de nombreuses personnes qui ont un handicap, le système d'éducation est encore peu accessible. Des élèves handicapés ne reçoivent pas le soutien de la part des institutions, les mesures d'adaptation, le financement ou les programmes et infrastructures dont ils ont besoin pour recevoir une éducation d'aussi bonne qualité que les autres élèves.

Le comité éducation a tenu des rencontres le 31 octobre 2023, le 14 décembre 2023 et le 26 mars 2023.

### Groupe consultatif sur l'adaptation scolaire (GCAS)

La COPHAN a assisté à 2 rencontres du GCAS cette année. Il fut notamment question du Projet pilote sur l'accès élargi aux programmes destinés aux élèves ayant une déficience intellectuelle. Le Programme d'optimisation des services aux élèves pour favoriser leur réussite éducative a également été discuté. De son côté, le dossier TÉVA a permis la présentation d'un état de la situation.

On sait que dans le contexte actuel la transition de l'école vers la vie active (TÉVA) comporte son lot de difficultés. Il est donc crucial de renforcer cet aspect déterminant de la vie adulte. À l'autre bout du continuum, les CPE doivent être en mesure de jouer pleinement leur rôle de repérage et de facilitateur pour une prise en charge plus complète des jeunes enfants qui présentent des difficultés d'apprentissage.

Les membres du GCAS sont invités, en tout temps, à transmettre, des sujets d'intérêt qu'ils souhaitent aborder dans les futures rencontres du GCAS.

## Demande au CSE de la participation de personnes en situation de handicap aux divers comités

Il y a plus d'un an, la Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN) transmettait au CSE sa déception de n'avoir pas réservé un siège sur le comité pour un ou une représentant-e d'un organisme en situation de handicap.

Nous ne relevons aucun résultat à cet égard un an plus tard. Il y a depuis un an une réforme qui doit modifier le CSE en Institut national d'excellence en éducation. Il faut espérer que les transformations bureaucratiques ne viennent paralyser nos efforts d'inclusion en éducation.

Nous poursuivons nos démarches auprès de divers acteurs pour assurer leur participation à ces travaux essentiels à leur épanouissement.

La COPHAN partage avec le CSE d'avoir à cœur l'éducation pour tous, incluant les personnes en situation de handicap. Néanmoins, les élèves en situation de handicap font face encore aujourd'hui à de nombreux obstacles pour accéder à des activités et à des services éducatifs qui leur sont adaptés. Des obstacles systémiques ont été documentés notamment par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. Nous pensons que les personnes en situation de handicap sont bien placées pour enrichir les travaux du Conseil Supérieur de l'Éducation (CSE) et contribuer à éveiller les principaux acteurs du réseau scolaire québécois à leurs réalités. Ce sont là des compétences expérimentielles que le Québec ne peut pas accepter de se passer.

## Programme d'école inclusives

Le Nouveau-Brunswick et le Manitoba ont adopté des méthodes dont le Québec pourrait s'inspirer pour améliorer l'inclusion des personnes vivant avec un handicap dans les école. Les deux provinces canadiennes ont un système scolaire où les enfants ayant des difficultés scolaires sont placés dans des classes ordinaires. Elles ont fait le pari d'augmenter l'inclusion des enfants ayant un handicap dans les école. Néanmoins, la Loi sur l'instruction publique du Québec comporte des attentes sur ces aspects dont il faut s'assurer de l'application.

D'ailleurs, il existe un programme : L'école inclusive, qui est du domaine de la certification qui vise une émulation positive des milieux scolaires pour répondre à un ensemble de normes et de critères afin d'obtenir une telle reconnaissance et susciter un relèvement des exigences dans ce domaine par des activités de formation ou de transfert et d'accompagnement.

Nous avons discuté avec le Cabinet du ministre de l'éducation du programme d'école inclusive qui est déployés notamment en France.

Pour progresser vers un système d'éducation qui permet l'inclusion des élèves handicapées, le programme des école inclusives propose des indicateurs que les dirigeants peuvent utiliser pour réfléchir aux moyens employés dans leurs établissements scolaires pour offrir une approche favorisant l'inclusion. L'utilisation d'indicateurs peut également aider le personnel des école à élaborer des stratégies et des plans d'action afin de renforcer les pratiques inclusives et mieux répondre aux différents besoins des élèves handicapés.

Différentes familles d'indicateurs peuvent être mis à profit à cette fin:

1. Établir des principes fondamentaux d'inclusion des élèves handicapés
2. Construire des environnements inclusifs
3. Fournir des soutiens pour favoriser l'inclusion
4. Organiser l'enseignement
5. Interagir avec la communauté

Rappelons quelques indicateurs seulement. L'inclusion des élèves handicapés est valorisée à titre d'aspect enrichissant de l'environnement scolaire. Tout le personnel scolaire assume dans ce cadre la responsabilité de la réussite de tous les élèves de l'école, y compris les élèves handicapés. Le personnel montre l'exemple en adoptant un langage qui reflète « la personne d'abord ». Toutes les décisions sont prises dans le meilleur intérêt des élèves, y compris les élèves handicapés. Le personnel scolaire repère les obstacles à la participation et à l'apprentissage des élèves handicapés et travaille à les réduire. L'administration et le personnel travaillent ensemble à établir les domaines prioritaires dans l'amélioration de l'inclusion des élèves handicapés au sein de leur école. Le personnel démontre un respect de tous les droits de la personne. Les politiques et pratiques de l'école favorisent le bien-être et la sécurité de l'ensemble des élèves et du personnel, y compris de ceux des personnes handicapées. D'autres indicateurs peuvent toucher l'environnement physique de l'école accessible, les équipements, le respect, des

technologies d'aide, les horaires des classes et de l'école souples, la formation du personnel scolaire, etc.

L'année 2024-2025 serait un bon moment pour lancer le programme de certification d'école inclusives du Québec. Ce serait là un bon moyen d'assurer le respect de la Loi sur l'instruction publique incluant les articles de la loi concernant les élèves handicapés et en difficulté .

## Les priorités 2024-2025 du Comité éducation

- Identifier des cibles en diplomation / réussite et en assurer le suivi
- Proposer de rendre les école, Cégeps et universités accessibles par un programme de certification des École inclusives
- Renforcer l'intégration à l'emploi et l'accès aux services par la concertation interministérielle (santé, éducation, emploi, etc.)
- Susciter la représentation auprès des décideurs du milieu de l'éducation de personnes en situation de handicap
- Recenser les activités de sensibilisation pour soutenir l'inclusion et l'intégration et s'assurer d'une cohérence au niveau national



## L'accessibilité

Présidence : François Bernier

Membres : Paul Lupien (INÉÉI-PSH), Dominique Salgado (CAPVISH), Sergeline Isidore (MBDE), Line Laforest (ASUQ), Pierre-Étienne Gendron-Landry (Société Logique), Christelle Montreuil (Idéaux), Julie-Anne Perreault, Mathieu Noël (COPHAN) et André Prévost (COPHAN)

Dans le dossier de l'accessibilité, la COPHAN a été consultée par de nombreux organismes et ministères du Québec et du Canada. Fait important, malgré l'obligation de la Loi québécoise assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, d'élaborer des plans d'action annuels à l'égard des personnes handicapées, on constate de cet exercice normalement annuel, peu de résultats sur le plan qualitatif.

Le comité du Guide d'accessibilité (dossiers transversaux) a tenu des rencontres les 24 janvier et 28 février 2024. De nombreuses rencontres de travail sont aussi nécessaires pour l'avancement de ce projet de la COPHAN qui est en cours de réalisation avec le soutien financier du Gouvernement fédéral.

### Guide sur l'accessibilité de la COPHAN

À la mi-décembre 2023, la COPHAN a obtenu un financement du gouvernement du Canada pour rédiger un projet de Guide des bonnes pratiques pour l'accessibilité des personnes en situation de handicap.

Un comité de pilotage du projet de guide a été constitué et les travaux ont débuté en février 2024 avec la catégorisation de 30 fiches thématiques et la production d'une fiche test. Des consultations sont en cours auprès de personnes et d'organismes voués aux personnes en situation de handicap.

Le futur guide permettra notamment de mettre en lumière l'écart entre les normes d'accessibilité actuellement en vigueur, les bonnes pratiques au Canada et ailleurs dans le monde en matière d'accessibilité universelle et les besoins des personnes ayant des limitations fonctionnelles. Le guide sera offert en français et en anglais, en formats réguliers (document imprimé et Web) et en médias substituts.

## Rapport parallèle de la société civile sur la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH)

Les 31 janvier et 1er février 2024, des représentants de la COPHAN ont participé à une réunion communautaire sur la deuxième version du rapport parallèle de la société civile sur la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH). Cette version du rapport a été envoyée à l'ONU avant son examen de la mise en œuvre de la CDPH par le Canada, prévue en mai 2025. Le but de la rencontre était de discuter des thèmes abordés dans cette seconde version du rapport soient :

- La nécessité d'abolir les politiques et les lois néfastes qui violent la CDPH, y compris l'institutionnalisation, l'isolement, la ségrégation, le traitement forcé et l'AMM pour les personnes handicapées qui ne sont pas mourantes
- La nécessité d'augmenter le financement et la disponibilité des services et des soutiens pour garantir que les personnes handicapées puissent vivre une bonne vie dans la communauté
- La nécessité pour tous les niveaux de gouvernement (fédéral, provincial, territorial) d'augmenter et de coordonner leurs mesures pour mettre en œuvre les droits de la CDPH
- La nécessité d'une plus grande implication et participation des diverses communautés de personnes handicapées dans l'élaboration de lois, politiques, programmes et services liés au handicap
- La nécessité de collecter et de ventiler les données sur diverses questions relatives aux droits des personnes handicapées, et de rendre les données accessibles au public

## Webinaire de la COPHAN avec la Commission canadienne des droits de la personne

La COPHAN organisait le 25 janvier dernier un webinaire à propos du processus du dépôt des plaintes auprès de la Commission canadienne des droits de la personne (CCDP). Deux représentantes de l'organisation sont venues expliquer le fonctionnement de la Commission à quelque 25 participant·es issu·es des organismes affiliés à la Confédération. Un grand merci à Janik Sunstrum,

gestionnaire, Services de médiation et Angela Mokas, directrice, Services d'évaluations des plaintes, pour leur grande générosité et d'avoir accepté de faire cette présentation qui sera assurément utile à nos membres et à leurs clientèles !

## Ça gronde en cette Journée internationale des droits des femmes !

Sous l'initiative de l'INÉÉI-PSH, la COPHAN cosignait une lettre d'opinion parue dans les quotidiens de Quebecor sur ce que vivent les femmes en situation de handicap.

## Pétition pour faire installer des ascenseurs à la station Saint-Michel

Un regroupement d'organismes de défense des droits de diverses clientèles, dont la Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec, ont uni leurs forces afin de faire pression sur le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMD), la Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal afin d'installer des ascenseurs à la station de métro Saint-Michel, qui est présentement en cours de rénovation.

## La COPHAN intervient à Alma

La COPHAN apprenait en fin d'année que la ville d'Alma ne semblait pas vouloir changer un règlement de zonage afin de faciliter le déménagement des bureaux de Service Canada dans un immeuble à l'extérieur du centre de la ville qui, selon nos informations, était mieux adapté pour les personnes en situation de handicap (PSH). La raison étant que les bureaux actuels de Service Canada, situés dans le Complexe Jacques-Chagnon, comporteraient des lacunes en matière d'accessibilité, notamment pour les gens en fauteuil roulant.

Une lettre d'opinion a été publiée dans le Quotidien à cet effet.

## Stratégie numérique des bibliothèques publiques du Québec

Le 19 février dernier, Mathieu Noël, chargé de dossiers de la COPHAN a participé à la seconde rencontre du Comité de travail sur l'accessibilité dans le cadre de la Stratégie numérique des bibliothèques publiques du Québec. Cette rencontre

visait à valider 66 requis d'accessibilité de la future solution technologique qui sera implantée dans les bibliothèques publiques du Québec.

## Les priorités 2023-2024 du comité de pilotage du Guide en accessibilité de la COPHAN

- Élaborer un Guide multihandicap sur l'accessibilité et le diffuser
- Assurer une vigie des meilleures pratiques en accessibilité ailleurs dans le monde

## Remerciements

La COPHAN tient à remercier ses quelque 50 organismes membres pour leur confiance et leur participation aux affaires de la Confédération. Leur apport sur tous les sujets est inestimables.

Nous tenons également à remercier le gouvernement du Québec, ainsi que toutes les organisations ou individus qui nous supportent tout au long de l'année : le Local 1999 du syndicat des Teamsters, La Ville de Québec, AMI-télé, les COOPS de l'information, Cogeco Média, Urgences Santé et VIA Rail.

Il est important de souligner le travail colossal de tous les bénévoles sur le terrain, les aidant·es naturel·les et toutes les personnes qui oeuvrent dans le système de santé et d'hébergement. Leur dévouement est immensément apprécié.

Et enfin, nous remercions toutes les personnes qui contribuent à faire rayonner les causes des personnes en situation de handicap dans la société.

Il y a encore beaucoup de chemin à faire pour rendre nos communautés pleinement inclusives, mais ensemble, nous pouvons y arriver.

